



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean Paul HYVERNAT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** Le 15 mai 2023

**Présents :** Monsieur Jean Paul HYVERNAT, Maire.

M. Mickaël CHALLANCIN, Mme Françoise RICARD, M. Stéphane MUZET, Mme Muriel SOLERTI, Adjointes au Maire.  
Mme Geneviève BETTWY, M. Thierry SAINT-CYR, Mme Véronique BOSSE PLATIERE, M. Thibault LUTUN,  
M. Sébastien FAYARD, Mme Geneviève MORIER, Mme Emmanuelle VENET et M. Raphaël TREILLARD, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Franck CAILLON, conseiller municipal ayant donné procuration à M. Jean Paul HYVERNAT  
Mme Bernadette VILLARD, conseillère municipale ayant donné procuration à Mme Geneviève MORIER,

**Secrétaire de séance :**

Muriel SOLERTI élue à l'unanimité

**Constatant l'existence d'un quorum, M. le Maire ouvre la séance à 18h35**

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 7 avril 2023

Le Procès-Verbal du 7 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

### INFORMATIONS

Monsieur le Député Alexandre PORTIER ne sera pas présent. Il devrait être présent lors d'un prochain conseil.

Un nouveau lieutenant a été affecté à la tête de la brigade de gendarmerie de ANSE M. CAMUSET Jean-Louis, nous lui avons proposé de se présenter lors du conseil de ce jour, il n'était pas indisponible.

Nous avons reçu un mail de mécontentement de M. LAGNEAU concernant les nuisances sonores lors des manifestations ou des marchés

### DÉCISION

Pas de décisions

### DÉLIBÉRATIONS

#### **1/ Subventions aux associations et organismes divers pour 2023**

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations et organismes divers, il est demandé aux élus de décider d'attribuer les subventions pour l'année 2023, comme suit :

Associations ou organismes divers	Montant pour 2023
	14 associations
L'Amicale du Sou des Ecoles	1400.00€
ADMR Pommiers	1137.76€
Club de l'Amitié	210.00€
Jeunesse Ansoise	500.00€
Entretenir et Sauver la Crèche	250.00€

<b>Souvenir Français</b>	<b>100.00€</b>
<b>Association gérontologique de Anse</b>	<b>120.00€</b>
<b>Entente des Propriétaires et Chasseurs de Lachassagne</b>	<b>250.00€</b>
<b>DDEN</b>	
<b>Association des Interclasses Anse- Ambérieux d'Azergues-Lachassagne</b>	<b>550.00€</b>
<b>Lycée Professionnel BTP-CFA Ain</b>	
<b>Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Rhône</b>	
<b>Maison Familiale Rurale de Charentay</b>	
<b>CFA de l'Ain – Ambérieux en Bugey</b>	
<b>Maison Familiale Rurale Domaine de la Saulsaie - Montluel</b>	
<b>MFR Anse « La petite Gonthière »</b>	<b>50.00€</b>
<b>Lachassagne en Fête</b>	<b>500.00€</b>
<b>GYVOL</b>	<b>500.00€</b>
<b>PARUTION</b>	<b>200.00€</b>
<b>VIGNES DES GARCONS</b>	<b>500.00€</b>
<b>GRIZEMOTTES</b>	<b>300.00€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6567.76€</b>

Pour rappel, les membres du Conseil Municipal faisant partie d'un bureau d'association ou ayant des liens familiaux avec des membres de bureau d'association ne peuvent pas prendre part au vote.

De ce fait n'ont pas pris part au vote : **M. HYVERNAT, M. CHALLANCIN, M. SAINT CYR, et Mme MORIER.**

Adopté à l'unanimité

## **2/ Convention avec CCBPD pour l'instruction des droits de sols**

Le Maire rappelle que lors de la création du service mutualisé d'instruction en 2015, il avait été établi une première convention pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Depuis cette création, de nombreux avenants ont été apportés à cette convention. Ainsi, compte tenu de la vétusté de certains articles du fait des nouvelles législations, mais aussi de l'évolution des tarifs appliqués à l'acte, il a été décidé de mettre en œuvre une nouvelle convention entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et les communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'une mise à disposition auprès de la Commune du Service de la CCBPD chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune par son maire.

Adopté à l'unanimité

## **3/ Décision modificative n°1 du budget primitif 2023**

M. CHALLANCIN Mickaël 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances explique aux membres du Conseil Municipal que le reste à réaliser (RAR) en dépense de fonctionnement mis au BP 2023 pour un montant de 3048€ aurait dû être de 3047.50€, afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il propose les écritures suivantes : 3047.50€ au 6042 (DF initialement prévu 3048€) et 2999.50€ au 70311 (RF initialement prévu 3000€).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de décider de modifier les autorisations budgétaires.

Adopté à l'unanimité

## **4/ Renouveaulement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**

Mme RICARD 3<sup>ème</sup> adjointe en charge des affaires scolaires explique aux membres du Conseil Municipal que les membres du CMJ sont élus pour 2 ans. La création du CMJ ayant eu lieu en 2021, il convient de procéder à une nouvelle élection pour le renouvellement des membres.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'acter le renouvellement du CMJ

Adopté à l'unanimité

## **5/ Election des membres du Conseil Municipal aux Commissions Municipales**

Du fait de la démission et de l'arrivée de nouveaux Conseillers Municipaux, il est demandé à l'Assemblée de revoir les membres faisant parties des différentes commissions municipales.

Voici ci-dessous les nombres de sièges proposés :

<b>COMMISSIONS</b>	<b>Liste « Vivre à Lachassagne »</b>	<b>Liste « Lachassagne, un nouvel élan »</b>
--------------------	--------------------------------------	--

FINANCES et VIE ECONOMIQUE LOCALE	8 sièges	2 sièges
URBANISME, TRAVAUX, VOIRIE et PATRIMOINE	8 sièges	2 sièges
ENFANCE, JEUNESSE et AFFAIRES SCOLAIRES	6 sièges	2 sièges
AMENAGEMENT et MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES	9 sièges	2 sièges
SANTÉ PUBLIQUE, AINES et AFFAIRES SOCIALES	6 sièges	2 sièges
VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE, ANIMATION et CULTURE	7 sièges	2 sièges
COMMUNICATION et PROTOCOLE	7 sièges	2 sièges
DEVELOPPEMENT DURABLE et TRANSPORTS	6 sièges	2 sièges

COMMISSIONS	Liste «Vivre à Lachassagne »	Liste « Lachassagne, un nouvel élan »
<b>FINANCES et VIE ECONOMIQUE LOCALE</b>	Jean Paul HYVERNAT, Mickaël CHALLANCIN, Stéphane MUZET, Françoise RICARD, Geneviève BETTWY, Véronique BOSSE PLATIERE, Thierry SAINT CYR et Sébastien FAYARD	M. Raphaël TREILLARD
<b>URBANISME, TRAVAUX, VOIRIE et PATRIMOINE</b>	Jean Paul HYVERNAT, Mickaël CHALLANCIN, Muriel SOLERTI, Thierry SAINT CYR, Geneviève BETTWY, Franck CAILLON, Véronique BOSSE PLATIERE et Thibaut LUTUN	M. Raphaël TREILLARD et Mme Geneviève MORIER
<b>ENFANCE, JEUNESSE et AFFAIRES SCOLAIRES</b>	Jean Paul HYVERNAT, Françoise RICARD, Mickaël CHALLANCIN, Stéphane MUZET, Muriel SOLERTI, et Emmanuelle VENET	Mme Geneviève MORIER et Mme Bernadette VILLARD
<b>AMENAGEMENT et MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES</b>	Jean Paul HYVERNAT, Mickaël CHALLANCIN, Stéphane MUZET, Françoise RICARD, Muriel SOLERTI, Thierry SAINT CYR, Franck CAILLON, Thibaut LUTUN et Sébastien FAYARD	M. Raphaël TREILLARD et Mme Geneviève MORIER
<b>SANTÉ PUBLIQUE, AINES et AFFAIRES SOCIALES</b>	Jean Paul HYVERNAT, Muriel SOLERTI, Françoise RICARD, Geneviève BETTWY, Emmanuelle VENET et Franck CAILLON	Mme Geneviève et Mme Bernadette VILLARD
<b>VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE, ANIMATION et CULTURE</b>	Jean Paul HYVERNAT, Stéphane MUZET, Mickaël CHALLANCIN, Geneviève BETTWY, Emmanuelle VENET, Véronique BOSSE PLATIERE et Sébastien FAYARD	Mme Geneviève MORIER et Mme Bernadette VILLARD
<b>COMMUNICATION et PROTOCOLE</b>	Jean Paul HYVERNAT, Mickaël CHALLANCIN, Stéphane MUZET, Françoise RICARD, Thierry SAINT CYR, Emmanuelle VENET et Thibaut LUTUN	Mme Geneviève MORIER et Mme Bernadette VILLARD
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE et TRANSPORTS</b>	Jean Paul HYVERNAT, Muriel SOLERTI, Mickaël CHALLANCIN, Françoise RICARD, Thierry SAINT CYR et Geneviève BETTWY Emmanuelle VENET	Mme Geneviève MORIER et Mme Bernadette VILLARD

Adopté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

Proposition de modifications du règlement intérieur du City stade.

Un devis a été établi pour le nettoyage de fientes de pigeons et la pose de systèmes anti-pigeons sur la façade de la mairie coté entrée officielle.

### Dossiers d'urbanisme :

#### Urbanisme PC :

**PC 0691062300001** : M. JAMET 28 route des crêtes : réalisation d'un abri de jardin et clôture.

**PC 0691062200009-M01** : Mme JOSSO 96, chemin des grands taillis : extension maison + garage.

**PC 0691062000008-M01** : M. DOUILLET 129, chemin des bois : modification places de stationnements, ouvertures et enduit.

#### Urbanisme DP :

DP 0691062300012 : M. VANTOL 44, chemin des grizmottes : installation photovoltaïque

DP 0691062300013 : M. NAULIN 123, route de la colline : installation photovoltaïque

DP 0691062300014 : Mme DUCHIANE 101, chemin des grizmottes : prolongement terrasse et création escalier

DP 0691062300015 : M. CROZIER 20, route de la bourlatière : installation climatisation

DP 0691062300015 : DIZAY ENERGY (pour M. ALLOIN) 85, chemin des bois : installation photovoltaïque

→ Date du prochain Conseil : **Lundi 11 septembre 2023**

## RAPPEL

En application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester le présent acte administratif, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Lachassagne
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé 184 rue Duguesclin à LYON (69003)

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de l'acte.

**Fin de séance à 19h30**

**Fait à Lachassagne, le 2 juin 2023**

**Jean Paul HYVERNAT  
Maire de Lachassagne**